



L'Association des brasseurs du Québec

2000, rue Peel, bureau 888
Montréal (Québec) H3A 2W5
514 284-9199

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Les brasseurs du Québec réagissent à l'annonce du ministre Billette L'allègement réglementaire doit rimer avec l'équité réglementaire

Montréal, le 17 août 2018. — À quelques jours du déclenchement de la campagne électorale, les grands brasseurs du Québec (Labatt, MolsonCoors et Sleeman) réclament une meilleure équité réglementaire pour assurer le développement de leur industrie qui génère plus d'un milliard de dollars annuellement dans l'économie québécoise.

Réagissant à l'annonce de ce matin du ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, M. Stéphane Billette, intitulée : « Un plan d'action pour offrir un environnement d'affaires favorable et compétitif aux entreprises du commerce de détail », les grands brasseurs rappellent que la SAQ, à titre d'entreprise d'État à vocation commerciale, est libre de vendre de l'alcool au Québec sans aucune contrainte réglementaire. Or dans le plan d'action rendu public ce matin, on précise que : « De par leur nature même, l'alcool et les jeux de hasard sont fortement réglementés, tant pour leur vente que pour leur usage. Il importe toutefois d'actualiser les lois et règlements qui les encadrent afin de tenir compte de l'évolution des valeurs sociétales et des normes devenues désuètes ».

Bien que d'accord avec cette affirmation, les brasseurs du Québec précisent que, contrairement à d'autres provinces canadiennes, la SAQ n'est pas assujettie à quelque réglementation tant sur le prix minimum au détail de la bière que sur le prix des autres produits alcooliques vendus dans ses succursales. Il en va de même avec les publicités et les promotions. Or le virage commercial de la SAQ des dernières années est clair et précis en vendant plus de 50 % des volumes de produits alcooliques de la province. Conséquemment, les normes désuètes s'appliquent aussi au réseau de vente public par souci d'équité envers les détaillants privés petits et grands.

Les brasseurs du Québec réclament que les partis politiques s'engagent au cours de la prochaine campagne électorale à assujettir les opérations commerciales de la SAQ aux mêmes règles que le commerce de détail privé au nom de l'équité réglementaire.

La consigne publique

Le ministre Billette s'engage aussi à revoir le système de consigne publique. Les grands brasseurs du Québec s'étonnent de la situation compte tenu que sa collègue de l'Environnement, Mme Isabelle Melançon a mis sur pied un tel comité de réflexion. Les brasseurs du Québec réitèrent leur soutien au système de consigne publique. Toutefois, ils rappellent que ce dossier est avant tout un enjeu environnemental pour lequel la ministre Melançon a déjà entrepris un travail sérieux auprès des secteurs impliqués.

Les grands brasseurs constituent l'épine dorsale de la récupération de tous les contenants de bière au Québec. Ils constatent malheureusement qu'un nombre récurrent de contenants ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur et leur vente est tolérée dans les réseaux de vente. Une fois de plus, il s'agit ici d'une iniquité réglementaire qui favorise la délinquance.

Les grands brasseurs du Québec sont un moteur économique essentiel. Ils sont présents avec des installations dans plus d'une cinquantaine de municipalités au Québec. Leur rôle en matière d'essor socio-économique n'est plus à démontrer.